

Textes chinois sur Pnduranga

Paul Pelliot

Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Année 1903, Volume 3, Numéro 1
p. 649 - 654

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

TEXTES CHINOIS SUR PĀṄDURAṄGA

PAR M. PAUL PELLIOT

Le nom de Pāṅduraṅga se rencontre dans les textes chinois sous les formes 奔陀浪 Pen-t'o-lang, 賓陀羅 Pin-t'o-lo, 賓頭狼 Pin-t'eu-lang, 賓同隴 Pin-t'ong-long, 賓瞳隴 Pin-t'ong-long, 賓陁陵 Pin-t'oling, 賓瞳龍 Pin-t'ong-long, 賓童龍 Pin-t'ong-long, 邦都郎 Pang-tou-lang.

I. — Le texte le plus ancien où il soit question de Pāṅduraṅga, est, à ma connaissance, ce passage du 舊唐書 *Kieou t'ang chou*, compilé au x^e siècle (k. 197, p. 2) : « (Le Tchen-la d'eau) touche à l'est au département (州) de 奔陀浪 Pen-t'o-lang. »

Comme la division du Cambodge en Tchen-la de terre et Tchen-la d'eau remonte au plus tôt à 705, c'est entre cette date et l'an 906, où finit la dynastie des T'ang, que les Chinois durent obtenir cette information sur Pāṅduraṅga.

II. — Il semble bien qu'il faille reconnaître le nom de Pāṅduraṅga dans quatre passages du 宋史 *Song che* (compilé au xiv^e siècle), quoique ce nom y soit orthographié de trois façons différentes.

K. 5, p. 10 v^o (Annales principales). — La troisième année 至道 *tche-tao* (997), le deuxième mois, « au jour 壬戌 *jen-siu*, les pays de 大食 Ta-che (Arabes) et de 賓同隴 Pin-t'ong-long apportèrent ensemble le tribut. »

K. 489, p. 1 r^o (article du Champa). — « En prenant la mer, (le Champa) est au sud à cinq jours de route de 三佛齊 San-fo-ts'i (Palembang), et par voie de terre à un mois de route du royaume de 賓陀羅 Pin-t'o-lo ; ce (dernier) royaume relève du Champa. »

K. 489, p. 9 v^o (article du 注輦 Tchou-nien). — En 1015, les ambassadeurs du Tchou-nien arrivèrent à Palembang, « puis, naviguant encore pendant 18 jours et nuits, traversèrent le port de la montagne des Man (蠻山水口)⁽¹⁾ passèrent la Montagne de l'Inde (天竺山) et arrivèrent au mont 賓頭狼 Pin-t'eu-lang. En regardant vers l'est, la tombe de 西王母 Si-wang-mou était à environ 100 *li* de leur mouillage. Ils naviguèrent encore vingt jours et (vingt) nuits, passèrent le mont du Mouton (羊山), les monts des Neuf Etoiles (九星山), et arrivèrent à l'ilot du Pipa (琵琶) de Kouang-tcheou (Canton). »

(1) Je ne suis pas encore en mesure d'identifier les noms de lieux de cet itinéraire.

K. 490, p. 8^o (article des Ta-che). — « La troisième année (*tche-tao*) (997), au deuxième mois, (les Ta-che) vinrent encore à la cour, avec les envoyés du royaume de 賓同隴 Pin-t'ong-long. »

III. — En dehors de l'histoire officielle des Song, quelques autres textes remontant à cette dynastie nomment également Pāṇḍuraṅga. Le plus ancien est celui du 嶺外代答 *Ling wai tai ta* de 周去非 Tcheou K'iu-fei, publié en 1178 (éd. du 知不足齋叢書 *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*, k. 2, p. 10, article du Champa) (1) :

« Comme pays dépendant (du Champa), il y a le royaume de 賓瞳隴 Pin-t'ong-long et le royaume de 賓陔陵 Pin-t'o-ling (2). Les fondations de la maison de Mahāmaudgalyāyana (目連) se trouvent à Pin-t'o-ling; on dit aussi que c'est là la Ville de la maison du Roi (王舍城, Rājagṛha) (3). »

IV. — Le 諸蕃志 *Tchou fan tche* de 趙汝适 Tchao Jou-koua, qui date du XIII^e siècle, contient le paragraphe suivant, déjà traduit par M. Hirth dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich en 1898 (4) (éd. du 函海 *Han hai*, k. 1, p. 3) :

« Royaume de 賓瞳龍 Pin-t'ong-long. Le prince de Pin-t'ong-long se pare et s'habille de la même manière qu'au Champa. On couvre les maisons avec des feuilles de palmier; on fait des palissades de bois pour se protéger. Chaque année, (le prince) paye au Champa un tribut de produits locaux. Actuellement parmi les arhats il y a le vénérable Piṇḍola (賓頭盧尊者); si pour désigner ce pays on l'appelle Pin-t'ong-long, ce doit être par une altération phonétique (du nom de Piṇḍola). On dit aussi que les fondations de la maison de Mahāmaudgalyāyana y subsistent encore. La quatrième année 雍熙 *yong-hi* (987) (5), ce pays, en même temps que les Ta-che, apporta en tribut des produits locaux. »

(1) Un long article sur le *Ling wai tai ta* a été publié par M. Tsuboi Kumazo dans les *Actes du 12^e Congrès des Orientalistes, Rome 1899*, Florence, 1902, in-8^o, t. II, p. 69 et ss.; le passage sur le Champa n'y est pas traduit.

(2) Il me paraît probable que ces deux formes répondent également au seul nom de Pāṇḍuraṅga.

(3) Les ambassades de 961, 962 et 1086 dont il est ensuite question ne paraissent pas, après un examen plus approfondi, devoir être attribuées au Pāṇḍuraṅga lui-même, mais au Champa en général. Le texte seul du *Ling wai tai ta* prête à l'équivoque, mais le doute me semble levé par les mentions que l'*Histoire des Song* fait, aux trois années indiquées par le *Ling wai tai ta*, d'ambassades du Champa, et jamais d'ambassades du Pāṇḍuraṅga.

(4) Je n'ai pas cette traduction à ma disposition.

(5) Il est très possible que Tchao Jou-koua ait fait ici une erreur de dix ans et que la seule ambassade certaine du Pāṇḍuraṅga soit en réalité de 997. C'est en effet la date de 997 qui est donnée à deux reprises dans le *Song che* et dans Ma Touan-lin. Ni le *Song che* ni Ma Touan-lin ne parlent d'une ambassade de 987; enfin tous deux disent que l'ambassade de 997 est venue en compagnie d'envoyés arabes, et ce renseignement est précisément donné également par Tchao Jou-koua au sujet de l'ambassade de 987. Tout en n'oubliant pas que l'ouvrage

V. — On trouve dans le *Wen hien t'ong k'ao* de Ma Touan-lin (k. 332, p. 28 et k. 339, p. 22 de l'éd. de M. 謝 Sie parue en 1859) le 3^e et le 4^e des passages de l'*Histoire des Song* que j'ai reproduits sous le n^o II. Ce n'est pas à dire cependant que Ma Touan-lin ait copié l'*Histoire des Song*, puisqu'au moment où le *Wen hien t'ong k'ao* fut présenté au trône (1319), 脫脫 T'o-t'o⁽¹⁾, l'auteur de l'*Histoire des Song*, était encore un enfant en bas-âge. Mais la réciproque n'est pas vraie non plus, et une multitude de leçons meilleures dans le *Song che* prouvent qu'il a puisé à des sources indépendantes. En réalité tous les deux se sont servi des mêmes documents officiels, aujourd'hui perdus. Ma Touan-lin, fils de l'un des derniers grands ministres des Song, 馬廷鸞 Ma T'ing-louan, dut peut-être à cette parenté un libre accès aux archives des Song avant le triomphe définitif des Mongols, tandis que T'o-t'o, compilateur officiel au service de la dynastie victorieuse, eut à sa disposition tout ce que ses maîtres purent lui fournir pour mener sa tâche à bonne fin.

VI. — L'histoire officielle des Ming, compilée au xviii^e siècle, donne sur Pāṇḍuraṅga les renseignements suivants (*Ming che*, k. 324, p. 5 v^o):

« Le pays de Pāṇḍuraṅga est limitrophe du Champa. Quand on dit que le Tathāgata pénétra dans le royaume de Çravastī (舍衛) pour mendier sa nourriture, c'est (de) ce pays (qu'il s'agit). Climat, flore, civilisation, mœurs y ressemblent beaucoup à ceux du Champa. Seulement, en cas de deuil, (les habitants de ce pays) savent porter le deuil ; ils enterrent leurs morts dans un lieu éloigné, pratiquent des jeûnes et rendent hommage au Buddha. Leurs mariages se font sans aucune cérémonie. Quand le chef sort ou rentre, il va à éléphant ou à cheval ; sa suite comprend plus de cent personnes qui devant et derrière lui chantent ses louanges. Le peuple tresse de la paille pour couvrir les maisons. Dans le commerce, on se sert d'or, d'argent et d'étoffes à ramages. Il y a la montagne de 崑崙 K'ouen-louen (Poulo-Condore). (*Toute la suite du paragraphe est sur Poulo-Condore.*)

Dans le paragraphe précédent, consacré au Champa proprement dit, le nom de Pāṇḍuraṅga apparaît deux fois, mais sous la forme 邦都郎 Pang-tou-lang :

P. 3 v^o. — Le prince cham 古來 Kou-lai adresse en 1481 une supplique à l'empereur ; il y explique que les Annamites se sont emparés de son pays,

de Tchao Jou-koua est antérieur à la compilation de celui de Ma Touan-lin et surtout du *Song che*, il faut tenir compte aussi de ce que Tchao Jou-koua vivait en province, et n'eut certainement pas à sa disposition les mêmes archives où puisèrent Ma Touan-lin et l'auteur du *Song che*.

(1) M. von Zach m'a rappelé (*Lexicographische Beiträge*, I, Pékin, 1902, p. 76) que cette forme du nom n'était pas la bonne, puisque l'original était mongol. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur l'avantage qu'il y aurait à restituer au nom sa véritable orthographe ; si je me suis abstenu et m'abstiens encore, c'est qu'ignorant moi-même de la langue mongole, j'attends qu'on décide entre *tokto* que rétablit M. von Zach (*China Review*, xxv, 142) et *toktagha* que donne Schlegel (*T'oung pao*, x, 248), citant d'Ohsson.

qu'ensuite, craignant la colère impériale, ces « voleurs » ont remis sur le trône son frère aîné le prince 齋亞麻弗菴 Tchai-ya-ma-fou-ngan, mais qu'ils ne lui ont rendu « que cinq régions allant de 邦都郎 Pang-tou-lang à (la frontière du) Tchan-la (Cambodge) (1) ».

P. 4^{vo}. — Le roi cham 古來 Kou-lai étant mort en 1505, son fils 沙古卜洛 Cha-kou-pou-lo demanda l'investiture. L'affaire traîna en longueur, l'envoyé chinois désigné n'ayant aucune hâte de se rendre au Champa. Après plusieurs années de délai, cet envoyé expliquait encore qu'il n'y avait pas lieu d'aller accorder l'investiture à Cha-kou-pou-lo, et donnait entre autres raisons celle-ci, qu'« après que Kou-lai avait été chassé (par les Annamites), il s'était réfugié dans le pays de 赤坎 Tch'e-k'an et de 邦都郎 Pang-tou-lang », et que ce n'était pas là son ancien territoire.

VII. — Les missions d'eunuques envoyées par Yong-lo dans les mers du sud au début du xv^e siècle n'avaient pas ignoré Pāṇḍuraṅga. Des deux principaux ouvrages qui résument les connaissances géographiques acquises par ces missions, le 瀛涯勝覽 *Ying yai cheng lan* de 馬歡 Ma Houan, faussement daté de 1416, et le 星槎勝覽 *Sing tch'a cheng lan* de 費信 Fei Sin, qui remonte à 1436, je regrette de n'avoir à ma disposition que le second, dont je cite le passage sur Pāṇḍuraṅga (k. 1, p. 5) d'après l'édition du 古今說海 *Kou kin chouo hai*.

« Royaume de 賓童龍 Pin-t'ong-long. — Ce royaume est limitrophe des montagnes du Champa. Il y a là un double torrent dont l'eau est très pure. Quand les livres bouddhistes parlent de la nourriture mendiée à Çravastī, c'est de ce pays qu'il s'agit. Les fondations de la maison de Mahāmaudgalyāyana y subsistent encore. La civilisation, les mœurs, la flore, le climat sont très semblables à ceux du Champa, et ne diffèrent que dans les détails; mais les gens dans les jours de malheur savent porter le deuil; ils font des cérémonies au Buddha pour le salut du mort; ils choisissent un endroit écarté pour l'enterrer. Leurs mariages se font sans aucune cérémonie. Quand le chef sort ou rentre, il va à éléphant ou à cheval, tout comme le roi du Champa. Son escorte est de plus de cent personnes qui tiennent des boucliers (2) et chantent à sa louange: Ya! P'ou! Le pays produit du 棋楠 *k'i-nan* (calambac) et de l'ivoire. Dans le com-

(1) Dans la suite de sa supplique, le prince rappelle que son pays comprenait autrefois vingt-sept régions (處), à savoir quatre préfectures principales (府), une préfecture secondaire (州) et vingt-deux districts (縣). L'emploi des divers termes de la répartition administrative chinoise doit ici indiquer, je pense, l'importance relative de ces diverses circonscriptions; mais toutes devaient être indépendantes les unes des autres puisque toutes concourent également au total de vingt-sept régions. Sous la dynastie Lè, les provinces de l'Annam portaient le nom de 處 *chü*.

(2) J'adopte la leçon 盾 *touen*, bouclier, qui est celle du *San ts'ai l'ou houei*, au lieu de celle donnée ici, 質 *tche*, qui ne me paraît pas admissible.

merce, on emploie l'or, l'argent et les étoffes à ramages. Le peuple tresse de la paille et en couvre des maisons pour y habiter. »

VIII. — Les données des ouvrages de Fei Sin et de Ma Houan, jointes à quelques renseignements supplémentaires, ont été fondues sous les Ming par 黃省曾 Houang Sing-ts'eng, dont le 西洋朝貢典錄 *Si yang tch'ao kong tien lou* est incorporé au 3^e 集 *tsi* du 粵雅堂叢書 *Yue ya t'ang ts'ong chou*. On y lit (k. 1, p. 4).

« Sous la dépendance de ce royaume (c'est-à-dire du Champa), il y a le royaume de 賓童龍 Pin-t'ong-long. Le territoire est limitrophe du Champa. Ce pays a un torrent à deux branches dont l'eau est très pure. Il y a (une empreinte) d'orteil (1) laissée par Mahāmaudgalyāgana. Les rites funéraires sont au nombre de trois : 1^o On porte des vêtements blancs ; 2^o on fait des cérémonies au Buddha pour aider le mort ; 3^o on choisit un endroit pour l'enterrement. Les mariages ont lieu sans aucune cérémonie ; aussi y a-t-il souvent le malheur du 屍致魚 *che-tche-yu* (2) ; tout le peuple fait des sacrifices dans les temples pour s'en préserver. Quand le chef sort ou rentre, il est suivi de cent hommes qui chantent à sa louange : Ya ! P'ou ! Les vêtements, les coutumes sont les mêmes qu'au Champa. »

La suite, qui parle du 靈山 Ling-chan, « Mont merveilleux », ne semble pas faire partie intégrante de l'article sur Pāṇḍuranga ; en tout cas, l'article sur le Ling-chan est tout à fait indépendant dans le *Sing tch'a cheng lan*, I, 4 (3).

IX. — Le 三才圖會 *San ts'ai t'ou houei*, de 王圻 Wang K'i, préface de 1607, contient à la section 人物 *jen-wou*, k. 12, p. 11, le paragraphe suivant :

« Le royaume de 賓童龍 Pin-t'ong-long dépend du Champa. Le Champa choisit quelqu'un pour en faire le chef du pays. Quand (ce chef) sort, il va à cheval ou à éléphant, tenant un parasol rouge. Plus de cent hommes le suivent, portant

(1) J'ai gardé la leçon originale avec le sens que paraît lui avoir donné Houang Sing-ts'eng, mais elle est probablement fautive ; 趾 *tche*, orteil, doit être pour 址 *tche*, fondations de construction, qui est en accord avec la version de Fei Sin, l'un des inspireurs de Houang Sing-ts'eng ; dans les textes anciens, 趾 se rencontre d'ailleurs au sens de 址.

(2) Plus loin, une note donne des renseignements sur les 屍頭蠻 *che-t'ou-man* ou *che-tche-yu* qui mangent les petits enfants. « Ce sont des filles qui naissent sans que leurs yeux aient de pupilles. La nuit, pendant leur sommeil, la tête s'envole et va manger les excréments des petits enfants. Les enfants qui ont été atteints par son souffle ne prospèrent plus. La tête retourne ensuite en volant. Si, pendant qu'elle est envolée, on transporte le corps ailleurs, les deux parties ne peuvent plus se réunir et meurent. Quand quelqu'un a une telle fille et ne le signale pas aux autorités, non seulement le mandarin le met à mort, mais extermine sa famille. »

(3) Ces passages du *Si yang tch'ao kong tien lou* ont déjà été traduits dans le très intéressant article de Mayers, *Chinese explorations of the Indian Ocean during the fifteenth century* (China Review, III, 323-325).

des boucliers, et chantant à sa louange : Ya, P'ou. (Les gens) se servent de feuilles pour boire ; ils boivent soit du vin de coco, soit du vin de riz. Chaque année, ils paient au Champa un tribut de produits locaux. Le Rājagṛha des livres bouddhiques est ce pays-là, et il y subsiste encore les fondements de la maison de Mahāmaudgalyāna. »